LE PARLEMENT DES ENFANTS

21e Parlement des enfants

Mode d'emploi

à destination des enseignants des classes participantes

Votre classe a été choisie pour participer au 21e Parlement des enfants. Cette brochure présente la manifestation à travers ses différentes étapes, de novembre 2015 à juin 2016, et apporte des précisions sur le travail à mener en classe.

Contacts :

Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez nous adresser un message :

parlement-enfants@assemblee-nationale.fr

Pour les Français établis hors de France, vos correspondants sont l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et la MLF (Mission laïque française).

ASSEMBLÉE NATIONALE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

mission laïque française

osui

aefe
agence pour l'enseignement français à l'étranger

Tout savoir sur le Parlement des enfants

Votre classe a été retenue pour participer au 21e Parlement des enfants. Cette opération est organisée chaque année, depuis 1994, par l'Assemblée nationale, en coopération avec le Ministère de l'Éducation nationale et, depuis 2012, avec l'AEFE et la MLF. Tous les ans, **une circulaire** paraît au Bulletin officiel du Ministère, fixant les grandes lignes du déroulement de cette opération. Vous pouvez retrouver cette circulaire et de nombreuses autres informations sur notre site spécialement dédié à cette opération, à l'adresse :

www.parlementdesenfants.fr

Vous pourrez également **alimenter le blog du site** en vous connectant, en tant qu'enseignant, avec le code d'accès qui vous sera envoyé par courrier courant **janvier 2016.**

Le thème du 21e Parlement des enfants

Vous êtes invités à travailler avec les enfants autour d'un thème unique pour rédiger leur proposition de loi :

« Les enjeux du changement climatique » . La Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP 21) se tenant à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, l'examen de ce thème devrait permettre une approche pédagogique des enseignants autour du développement durable et de thèmes tels que la lutte contre la pollution sous toutes ses formes, le partage et l'exploitation des ressources naturelles, la lutte contre le réchauffement climatique.

Vous pouvez retrouver **des liens** vers des sites traitant de ce thème sur notre site Internet **www.parlementdesenfants.fr** rubrique « L'édition 2016 ».

Comment rédiger votre proposition de loi ?

Une loi comprend un exposé des motifs, qui explique l'intérêt des dispositions proposées, et plusieurs parties appelées articles.

Votre proposition de loi devra donc contenir :

- **un titre court**, suivi de **la liste des noms des enfants** de votre classe ayant participé à la rédaction de cette proposition,
- **un exposé des motifs d'une page maximum,**
- **de un à quatre articles maximum** tenant également sur une page.

Le texte doit être rédigé à l'**indicatif présent.**

Vous trouverez **les propositions de loi de la précédente édition** du Parlement des enfants, **le calendrier** de l'opération à afficher dans la classe et **des documents présentant l'Assemblée nationale,** dans le colis envoyé en décembre aux classes, ainsi que sur notre site.

Le domaine de la loi

La loi est l'ensemble des règles applicables à tous, adoptées par le Parlement, définissant les droits et les devoirs de chacun. Elle doit donc être formulée de façon claire et précise pour être comprise par tout le monde.

Votre proposition de loi doit relever du **domaine de la loi**. Selon l'article 34 de la Constitution, les libertés publiques, la détermination des crimes et délits, l'impôt, le budget appartiennent au domaine de la loi. La loi fixe aussi les principes fondamentaux dans les domaines suivants : l'enseignement, la défense nationale, l'administration des collectivités locales, le régime de la propriété, le droit du travail, la sécurité sociale.

Les autres matières sont du domaine du **règlement,** donc de la compétence du Gouvernement.

L'initiative des lois appartient aux membres du Parlement (on parle de propositions de loi) et du Gouvernement (projets de loi).

Pour en savoir plus : http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/vote_loi.asp

La visite de l'Assemblée

Si vous souhaitez organiser **une visite de l'Assemblée nationale** avec votre classe, vous devez vous adresser à **votre député (e).** Vous pouvez également la ou le solliciter afin qu'elle ou il vienne rendre visite à votre classe.

Les demandes de visites étant très nombreuses, il vous est conseillé de contacter votre député (e) le plus rapidement possible.

Pour trouver les coordonnées de votre député : http://www.assemblee-nationale.fr/14/qui/circonscriptions/index.asp

La remise de vos travaux

Vous devez mettre en forme le texte de votre **proposition de loi,** qui doit être le plus lisible possible.

Vous pouvez, pour vous aider, consulter les propositions finalistes des années précédentes, accessibles en ligne sur le site **www.parlementdesenfants.fr**, rubrique « Les précédents Parlements des enfants ».

Vos travaux doivent parvenir à votre DASEN, ou pour les Français établis hors de France à l'AEFE et à la MLF, avant le 16 mars 2016.

Les jurys

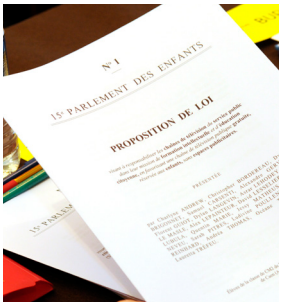

Des jurys académiques se réuniront à la **fin du mois de mars ;** une proposition de loi sera retenue par Académie. Les propositions de loi retenues au niveau académique, ainsi que celles issues des circonscriptions des Français de l'étranger, seront ensuite examinées par le **jury national.**

Le jury national, composé de députés et de membres de l'Éducation nationale, se réunira **début mai** à l'Assemblée nationale et choisira les **4 propositions de loi finalistes.**

Ces propositions seront aussitôt mises en ligne sur www.parlementdesenfants.fr

Vous pourrez dès lors en débattre avec vos élèves pour choisir la proposition de loi qui leur semble la meilleure. Votre classe exprimera son choix par un **vote électronique** sur le site **www.parlementdesenfants.fr avant le 25 mai 2016 à 12 heures.**

Les résultats du vote électronique seront mis en ligne le 26 mai 2016.

La venue de la classe lauréate à l'Assemblée nationale

La classe qui aura recueilli le plus grand nombre de suffrages sera invitée à l'Assemblée nationale avec son enseignant au cours de la dernière semaine du mois de juin 2016 pour la remise de son prix. Elle sera contactée, dès l'annonce du résultat, par les services de l'Assemblée nationale pour l'organisation de son déplacement.

Pour répondre à vos questions ...

Vous pouvez nous adresser un message à l'adresse

parlement-enfants@assemblee-nationale.fr

ou nous joindre par téléphone au 01 40 63 57 72.

Bon travail à tous !

Assemblée nationale
Service de la Communication et de l'information multimédia
126 rue de l'Université
75355 Paris cedex 07 SP
01 40 63 57 72

ASSEMBLÉE NATIONALE